



Formations 2025

Aéraulique, thermique, énergies,
acoustique, mesures

www.formation.cetiat.fr

www.formation.cetiat.fr

toutes les informations sur nos stages :

cetiat
ensemble, innover et valider
FORMATION

Des travaux pratiques sur plates-formes et des applications concrètes pour des formations efficaces
➤ Fabrice AUVINET, Responsable formation

Rechercher sur tout le site

Les formations du CETIAT | Organiser une formation intra pour votre entreprise | Nos formateurs | Nos moyens de formation | Informations pratiques | Actualités

Home > Trouver une formation au CETIAT > **Métrologie pratique des grandeurs : température, humidité, pression, débit, vitesse d'air et électricité**

MÉTROLOGIE PRATIQUE DES GRANDEURS : TEMPÉRATURE, HUMIDITÉ, PRESSION, DÉBIT, VITESSE D'AIR ET ÉLECTRICITÉ

Retour aux résultats de recherche | Imprimer

Référence : MES3B
Lieu(x) de formation : CETIAT VILLEURBANNE (69)

du 9 octobre au 13 octobre 2023
4 jours, soit 28 heures
2 180,00 € H.T. - 2 616,00 € T.T.C.

Inscription

Concevoir une formation sur-mesure

Modalités pratiques (horaires, lieux...)

Programme complet

Formateur

Parcours pédagogique

Actualités

5 octobre 2023 - Webinaire : Bien gérer son parc d'instruments

19 octobre 2023 - Webinaire III - Efficacité énergétique du conditionnement d'ambiance industrielle

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Recommandé avant cette formation : MES1B



Flashez ce QR CODE avec votre smartphone et accédez directement au site Internet.

Sommaire

Calendrier

Tableau Formations by publics

Energies Renouvelables et Performance Energétique des Bâtiments					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Énergies renouvelables (ENR) dans les bâtiments du collectif et du tertiaire	GC11 ??	x		Y	x
Pompes à chaleur en habitat individuel - QualiPac	GC17 ??	x		Y	x
Pompes à chaleur dans les bâtiments du collectif et du tertiaire	GC19 ??	x		Y	x
Chauffe-eau solaire individuel - QualiSol CESI	GC20 ??	x		Y	x
Eau chaude sanitaire solaire (ECS solaire) dans les bâtiments du collectif et du tertiaire	GC24 ??	Y		Y	x
Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - QualiPV module Elec (<36kWc)	GC25 ??	x		Y	x
Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - QualiPV Haute Puissance (<500kWc)	GC30 ??	x		Y	x
Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence implantation au bâti QualiPV module Bat	GC40 ??	x		Y	x
Climatisation, Pompes à Chaleur et Thermodynamique					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Initiation au froid (thermodynamique)	E00A ??	Y		Y	x
Équipements frigorifiques de climatisation - Technologies et Maintenance	E04B ??	x		Y	x
Équipements frigorifiques de climatisation - Dépannage	E08 ??	x		Y	x
Évaluation d'aptitude catégorie I aux fluides frigorigènes	EVF21 ??	x		Y	x
Froid : méthodologie d'intervention sur les circuits de fluide frigorigène	FRO20 ??	x		Y	x
Conditionnement d'air (CDA) : diagramme de l'air humide	T50 ??	Y		Y	x
Chauffage, Combustion et Eau Chaude Sanitaire					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Circuits hydrauliques - Réglages et équilibrage	D01C ??	x		Y	x
Chauffage : brûleurs fioul et "biofioul" moyenne puissance, mise en service et dépannage	D03B ??	x		Y	x
Chauffage : brûleurs gaz et "biogaz" moyenne puissance, mise en service et dépannage	D05B ??	x		Y	x
Électricité : dépannage électrique appliqué au chauffage	EL06B ??	x		Y	x
Génie climatique pour tous : chauffage, ventilation, climatisation et ENR	GC10 ??	Y		Y	Y
Chauffage : bases de combustion, mesures des rendements et des émissions des appareils à combustion	MAT7 ??	Y		Y	x
Les méthodes de maintenance	MIO12 ??	x		Y	x
Chaudières : réglementation, diagnostic et optimisation (<1 MW)	R05B ??	Y		Y	x
Conception et mise au point des réseaux hydrauliques à débit variable	R07 ??	Y		Y	x
Optimisation énergétique des sites tertiaires en exploitation	R14 ??	Y		Y	x
Gestion technique des bâtiments	R30 ??	Y		Y	x
Chauffage et climatisation : régulation des installations	R51 ??	Y		Y	x
Aéraulique, Ventilation, Filtration					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Dépoussiérage	DNT40 ??	Y		Y	x
Manutention pneumatique - transport des produits en vrac	DNT50 ??	Y		Y	x
Circuits aérauliques - Réglages, mise au point et équilibrage	E01B ??	x		Y	x
Conception des matériels de climatisation et des pompes à chaleur (PAC)	FLUID3 ??	Y		x	x
Filtration et épuration de l'air, dépoussiérage	IND2 ??	Y		Y	x
Ventilateurs : connaissance et pratique	MAT1 ??	Y		x	x
Ventilateurs : leur bruit et les moyens de les rendre plus silencieux	MAT3 ??	Y		x	x
Ventilateurs : méthodes d'essais aérauliques	MAT9B ??	Y		x	x
La QAI (Qualité de l'Air Intérieur) pour tous	QAI10 ??	Y		Y	Y
Ventilation industrielle - Notions de captage	SYST10 ??	Y		Y	x
Systèmes de ventilation et réseaux aérauliques dans l'habitat et le tertiaire	SYST3 ??	Y		Y	x
Maîtrise de l'acoustique des réseaux de ventilation	SYST4 ??	Y		Y	x
Inspection et audit des installations de ventilation en habitat et tertiaire - Méthodes DIAGVENT et PROMEVENT	SYST5B ??	Y		Y	x
Ventilation et qualité de l'air dans l'industrie : les bases	SYST9B ??	Y		Y	x
Acoustique					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Acoustique : les bases MES6 ??	Y		Y		Y
Mesures acoustiques MES7 ??	Y		x		x
Mesures et métrologie					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Piloter la fonction métrologie	CC01 ??	Y		x	x
L'Intelligence Artificielle - Module 1 : initiation	IA1 ??	Y		x	x
L'Intelligence Artificielle - Module 2 : perfectionnement	IA2 ??	Y		x	x
Mesurer par thermographie infrarouge	ME32 ??	Y		Y	x
Le métier de métrologue	ME55 ??	Y		x	x
Métrologie : caractérisation d'enceintes climatiques et thermostatiques	MES10B ??	Y		x	x
Métrologie : Mesure de l'humidité dans les solides	MES11 ??	Y		x	x
Métrologie : manométrie (pression)	MES15 ??	Y		x	x
Mesures aérauliques, acoustiques et thermiques	MES1B ??	Y		x	x
Métrologie : hygrométrie (humidité dans l'air)	MES2 ??	Y		x	x
Métrologie : les bases de la mesure en électricité	MES31 ??	Y		x	x
Métrologie : Mesure de la puissance électrique associée à l'aéraulique	MES32 ??	Y		x	x
Métrologie pratique des grandeurs : température, humidité, pression, débit, vitesse d'air et électricité	MES3B ??	Y		x	x
Métrologie : débitmétrie liquide	MES41 ??	Y		x	x
Bonnes pratiques pour la mesure et la régulation des débits de liquides dans les secteurs industriels	MES42 ??	Y		x	x
Métrologie : débitmétrie gaz	MES43 ??	Y		x	x
Métrologie : micro et nano débitmétrie liquide	MES44B ??	Y		x	x
Métrologie : mesures de température de surface en thermométrie de contact	MES51 ??	Y		x	x
Métrologie : thermométrie (température)	MES52 ??	Y		x	x
Métrologie générale : estimation des incertitudes de mesure	MES8 ??	Y		x	x
Mesures dynamiques : estimation des incertitudes en conditions réelles	MES87 ??	Y		x	x
Initiation aux bonnes pratiques des mesures et incertitudes (classe virtuelle)	MES8Cv ??	Y		x	x
Métrologie : anémométrie (vitesse de l'air)	MES9B ??	Y		x	x
Industrie : décarbonation et efficacité énergétique					
Formation	Réf.	Page	Bureaux d'études (BE)/laboratoires/qualité/production/R&D	Public Artisans/exploitants/installateurs/agents de maintenance/services généraux/services techniques	Achats/service commercial
Hydrogène	HYD1 ??	Y		Y	Y
Brûleurs industriels - Réglage, paramétrage	MAT8 ??	x		Y	x
Brûleurs industriels et efficacité énergétique	MAT81 ??	x		Y	x
PROREFEI : Référent énergie en industrie	NRJ01B ??	Y		Y	Y
Les solutions de récupération de chaleur fatale dans l'industrie	NRJ03C ??	Y		Y	Y
Séchage industriel (air chaud, infrarouge, micro-ondes, conduction, Vapeur d'Eau Surchauffée)	NRJ05D ??	Y		Y	Y
Énergies Renouvelables et Récupération pour l'industrie	NRJ06 ??	Y		Y	Y
Le plan de mesurage	NRJ10B ??	Y		Y	Y
Décarboner vos utilisations	NRJ11C ??	Y		Y	Y
Optimiser vos installations frigorifiques	NRJ12B ??	Y		Y	Y
Technologies de récupération d'énergie par PAC (Pompes à chaleur)	NRJ31 ??	Y		Y	Y
Technologies de récupération d'énergie par Cogénération	NRJ32 ??	Y		Y	Y
Technologies d'échangeurs de récupération de chaleur	NRJ33 ??	Y		Y	Y
Énergies radiantes : utilisation des chauffages par rayonnements micro-ondes et hautes fréquences	RAY1B ??	Y		x	x

Créé en 1960, le CETIAT participe à l'innovation des secteurs industriels. C'est un organisme d'études, d'essais, d'étalonnages et de formations qui joue aujourd'hui un rôle capital pour renforcer la compétitivité du secteur industriel français.

Les chiffres clés du CETIAT

- **146** personnes
- **2.500** clients dans tous les secteurs industriels (automobile, aéronautique, agroalimentaire, chimie et chimie fine, mécanique, plastiques composites et élastomères, énergie, textile, sidérurgie...)
- **10.000 m²** de laboratoires

Certifications

Le CETIAT est déclaré comme organisme de formation sous le N° 82.91.00165.69 auprès de la Préfecture du Rhône et est certifié Qualiopi. Il est également certifié ISO 9001:2015 pour l'ensemble de ses activités et COFRAC pour la majeure partie de ses activités.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



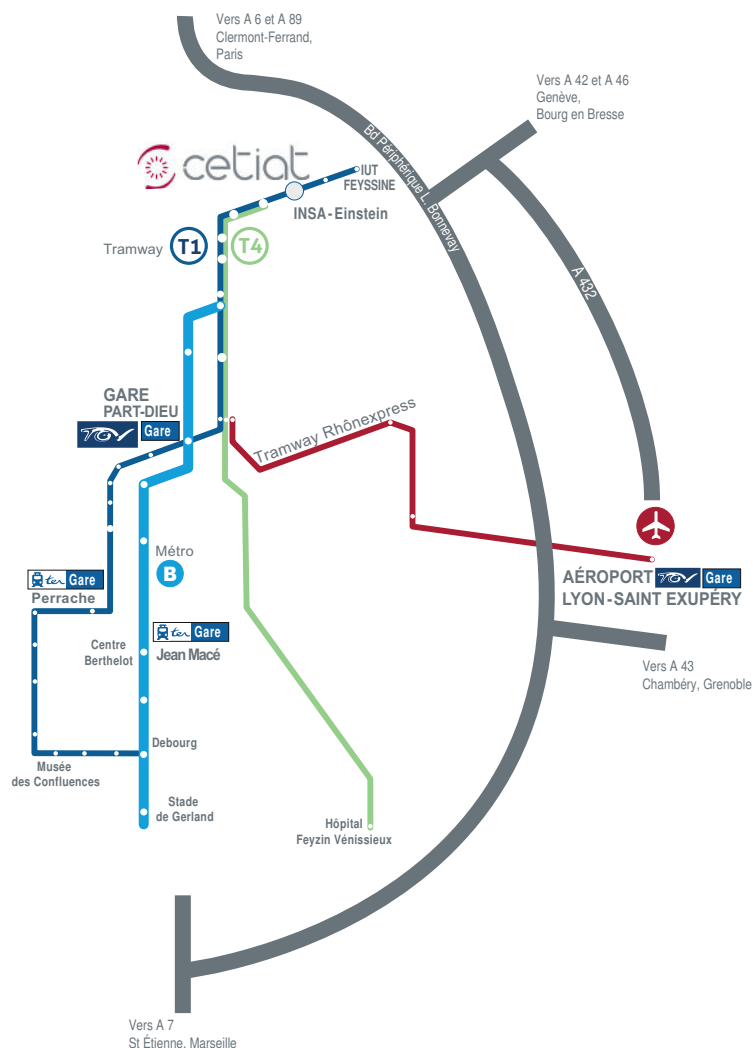
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-21 HYGROMÉTRIE
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-1116 TEMPÉRATURE
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-58 ANÉMOMÉTRIE
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-1160 PRESSION
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-57 DÉBITMÉTRIE LIQUIDE
ÉTALONNAGE ACCRÉDITATION N° 2-1124 DÉBITMÉTRIE GAZEUSE
ESSAIS ACCRÉDITATION N° 1-0021
* PORTÉES DISPONIBLES SUR www.cofrac.fr



Flashez ce QR CODE avec votre smartphone et accédez directement au site Internet.

Accès

Situé à proximité immédiate de grands axes routiers, le CETIAT est desservi par plusieurs lignes de transports en commun, qui le mettent à 45 min de l'aéroport de Lyon et 25 min de la gare de la Part-Dieu.



TROMBINOSCOPE Formateurs

Le CETIAT propose une centaine de stages conçus comme des modules autonomes et complémentaires pour vous offrir une palette de formations complète.

Cependant, pour vous orienter, nous avons élaboré des suites progressives de différents stages selon plusieurs thématiques :

Industrie : décarbonation et efficacité énergétique

- Décarbonation et efficacité énergétique
- Procédés industriels
- Aéraulique, ventilation et filtration
- Conditionnement d'ambiance et confort des salariés
- Mesures

Énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments

- Énergies Renouvelables
- Solaire photovoltaïque

Aéraulique et ventilation dans l'habitat et le tertiaire

- Conditionnement d'ambiance
- Circuits aérauliques - Ventilation et ventilateurs
- Mesures en aéraulique

Climatisation, Pompes à Chaleur et Thermodynamique

- Climatisation, Pompes à Chaleur et Thermodynamique
- Conception des Pompes à Chaleur
- Mesures en climatisation

Chauffage, Combustion et Eau Chaude Sanitaire

- Chauffage, Combustion et Eau Chaude Sanitaire
- Régulation
- Mesures en chauffage

Acoustique

Mesures et métrologie

Formations de base

Depuis 1960, le CETIAT partage son expérience et son expertise auprès des stagiaires
Christophe DEBARD, Directeur commercial du CETIAT

Rechercher sur tout le site

Les Ateliers du CETIAT | Organiser une formation sur votre entreprise | Nos formateurs | Nos moyens de formation | Informations pratiques | Actualités

Industrie : décarbonation et efficacité énergétique

o Décarbonation et efficacité énergétique

o Procédés industriels

o Aéraulique et ventilation dans l'habitat et le tertiaire

o Énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments

o Climatisation, Pompes à Chaleur et Thermodynamique

o Chauffage, Combustion et Eau Chaude Sanitaire

o Acoustique

o Mesures et métrologie

o Formations de base

NOUS CONTACTER >

TROUVER UNE FORMATION

Actualités

10 novembre 2022 - Webinaire observatoire gaz

Le CETIAT est certifié Qualiopi !

Tous ces parcours sont accessibles sous forme interactive et détaillée sur notre site : www.formation.cetiat.fr.

Grâce à un moteur de recherche avancé et des informations détaillées sur le contenu des formations et les expertises, ce site permet de construire votre parcours personnalisé.



Flashez ce QR CODE avec votre smartphone et accédez directement au site Internet.

Présentation domaine : Energies Renouvelables et Performance Energétique des Bâtiments

Fiche Formation : Pompes à chaleur dans les bâtiments du collectif et du tertiaire

Fiche Formation : Chauffe-eau solaire individuel - QualiSol CESI

Fiche Formation : Eau chaude sanitaire solaire (ECS solaire) dans les bâtiments du collectif et du tertiaire

Fiche Formation : Générateur photovoltaïque raccordé au réseau
- QualiPV module Elec (<36kWc)

Fiche Formation : Générateur photovoltaïque raccordé au réseau
- QualiPV Haute Puissance (<500kWc)

Fiche Formation : Générateur photovoltaïque raccordé au réseau
- compétence implantation au bâti QualiPV module Bat

Présentation domaine : Climatisation, Pompes à Chaleur et Thermodynamique

Fiche Formation : Équipements frigorifiques de climatisation - Dépannage

Fiche Formation : Evaluation d'aptitude catégorie I aux fluides frigorigènes

Fiche Formation : Froid : méthodologie d'intervention sur les circuits de fluide frigorigène

Fiche Formation : Conditionnement d'air (CDA) : diagramme de l'air humide

Présentation domaine : Chauffage, Combustion et Eau Chaude Sanitaire

Fiche Formation : Chauffage : brûleurs gaz et "biogaz" moyenne puissance, mise en service et dépannage

Fiche Formation : Électricité : dépannage électrique appliqué au chauffage

Fiche Formation : Génie climatique pour tous : chauffage, ventilation, climatisation et ENR

Fiche Formation : Chauffage : bases de combustion, mesures des rendements et des émissions des appareils à combustion

Fiche Formation : Les méthodes de maintenance

Fiche Formation : Chaufferies : réglementation, diagnostic et optimisation (<1 MW)

Fiche Formation : Conception et mise au point des réseaux hydrauliques à débit variable

Fiche Formation : Optimisation énergétique des sites tertiaires en exploitation

Fiche Formation : Gestion technique des bâtiments

Fiche Formation : Chauffage et climatisation : régulation des installations

Présentation domaine : Aéraulique, Ventilation, Filtration

Fiche Formation : Circuits aérauliques - Réglages, mise au point et équilibrage

Fiche Formation : Conception des matériels de climatisation et des pompes à chaleur (PAC)

Fiche Formation : Filtration et épuration de l'air, dépoussiérage

Fiche Formation : Ventilateurs : connaissance et pratique

Fiche Formation : Ventilateurs : leur bruit et les moyens de les rendre plus silencieux

Fiche Formation : Ventilateurs : méthodes d'essais aérauliques

Fiche Formation : La QAI (Qualité de l'Air Intérieur) pour tous

Fiche Formation : Ventilation industrielle - Notions de captage

Fiche Formation : Systèmes de ventilation et réseaux aérauliques dans l'habitat et le tertiaire

Fiche Formation : Maîtrise de l'acoustique des réseaux de ventilation

Fiche Formation : Inspection et audit des installations de ventilation en habitat et tertiaire - Méthodes DIAGVENT et PROMEVENT

Fiche Formation : Ventilation et qualité de l'air dans l'industrie : les bases

Présentation domaine : Acoustique

Fiche Formation : Mesures acoustiques

Présentation domaine : Mesures et métrologie

Fiche Formation : L'Intelligence Artificielle - Module 2 : perfectionnement

Fiche Formation : Mesurer par thermographie infrarouge

Fiche Formation : Le métier de métrologue

Fiche Formation : Métrologie : caractérisation d'enceintes climatiques et thermostatiques

Fiche Formation : Métrologie : Mesure de l'humidité dans les solides

Fiche Formation : Métrologie : manométrie (pression)

Fiche Formation : Mesures aérauliques, acoustiques et thermiques

Fiche Formation : Métrologie : hygrométrie (humidité dans l'air)

Fiche Formation : Métrologie : les bases de la mesure en électricité

Fiche Formation : Métrologie : Mesure de la puissance électrique associée à l'aéroulrique

Fiche Formation : Métrologie pratique des grandeurs :
température, humidité, pression, débit, vitesse d'air et électricité

Fiche Formation : Métrologie : débitmétrie liquide

Fiche Formation : Bonnes pratiques pour la mesure et la régulation des débits de liquides dans les secteurs industriels

Fiche Formation : Métrologie : débitmétrie gaz

Fiche Formation : Métrologie : micro et nano débitmétrie liquide

Fiche Formation : Métrologie : mesures de température de surface en thermométrie de contact

Fiche Formation : Métrologie : thermométrie (température)

Fiche Formation : Métrologie générale : estimation des incertitudes de mesure

Fiche Formation : Mesures dynamiques : estimation des incertitudes en conditions réelles

Fiche Formation : Initiation aux bonnes pratiques des mesures et incertitudes (classe virtuelle)

Fiche Formation : Météologie : anémométrie (vitesse de l'air)

Présentation domaine : Industrie : décarbonation et efficacité énergétique

Fiche Formation : Brûleurs industriels et efficacité énergétique

Fiche Formation : PROREFEI : Référent énergie en industrie

Fiche Formation : Les solutions de récupération de chaleur fatale dans l'industrie

Fiche Formation : Séchage industriel (air chaud, infrarouge, micro-ondes, conduction, Vapeur d'Eau Surchauffée)

Fiche Formation : Énergies Renouvelables et Récupération pour l'industrie

Fiche Formation : Le plan de mesurage

Fiche Formation : Décarboner vos utilités

Fiche Formation : Optimiser vos installations frigorifiques

Fiche Formation : Technologies de récupération d'énergie par PAC (Pompes à chaleur)

Fiche Formation : Technologies de récupération d'énergie par Cogénération

Fiche Formation : Technologies d'échangeurs de récupération de chaleur

Fiche Formation : Énergies radiantes : utilisation des chauffages par rayonnements micro-ondes et hautes fréquences

Conditions particulières de vente des formations (CPV)

Inscriptions et paiement

Le nombre de participants est volontairement limité. Il est donc recommandé de s'inscrire au plus tôt.

Toute inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de votre commande, ou de la convention signée et tamponnée par vos soins, ou du règlement accompagné du bulletin d'inscription. Les frais d'inscription incluent la formation, la documentation. Les déjeuners avec les intervenants et les pauses sont offerts.

Toute inscription implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CPV qui peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis ni indemnité.

En cas de prise en charge par un ou plusieurs organisme(s), merci de nous en informer dès l'inscription en nous précisant ses coordonnées complètes et nous transmettre une copie de son(ses) accord(s) de financement. Sans cette(ces) prise(s) en charge avant le début du stage, vous serez facturé et redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Le paiement par chèque ou virement est à effectuer à réception de la facture, sans escompte.

Annulation / substitution

Toute inscription non formellement annulée ou reportée par écrit 15 jours avant le commencement du stage est considérée comme définitive. Les substitutions sont acceptées à tout moment sous réserve d'une notification par écrit au CETIAT.

20 % du montant TTC du stage resteront dus si l'annulation intervient entre 15 et 21 jours avant le stage.

100 % du montant TTC resteront dus si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le stage.

Le CETIAT se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter les stages. Dans ce cas, les participants sont informés dans les meilleurs délais. Si des frais d'inscription ont été payés, ils sont remboursés sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité

Contact :

CETIAT • Formations INTER

Domaine Scientifique de la Doua - 25 avenue des Arts - BP 52042 - 69603 Villeurbanne Cedex - France
formation@cetiat.fr • tel. 04.72.44.49.09

à quelque titre que ce soit. Si une session ne peut avoir lieu, en totalité ou en partie, les frais de participation sont remboursés au prorata temporis réalisé.

Informations pratiques

Dans les semaines qui précèdent le début du stage, vous recevrez une convocation et un questionnaire pour nous aider à répondre à vos attentes et projets.

Les stages débutent généralement à 9h le premier jour.

Après la formation, une attestation de présence vous sera transmise.

Accueil des stagiaires en situation de handicap

Chaque demandeur mentionnant une situation de handicap est redirigé vers le service formations pour une prise en charge personnalisée.

Une analyse sur mesure des besoins d'adaptation de la formation est menée en prenant en considération les contraintes liées au handicap, et les exigences de la formation (méthodes pédagogiques et conditions de mises en œuvre).

Description des stages

Les programmes présentés dans le catalogue ou sur internet ne sont pas fermes et définitifs. Le CETIAT se réserve le droit de modifier le contenu, les dates, durées, prix des stages et formateurs.

Règlement intérieur

La participation à des formations dans les locaux du CETIAT est soumise à l'acceptation préalable du règlement intérieur.

L'accès aux plates-formes d'essais, aux laboratoires et salles de formations implique le respect des consignes de sécurité et de confidentialité.

Le règlement intérieur est disponible sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Il vous sera adressé sur simple demande.

Vérification d'identité

Pour prévenir d'éventuelles fraudes, le CETIAT peut être amené à vérifier votre identité. Vous devez alors présenter l'un des titres d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Cette vérification d'identité est systématique pour les stages permettant à votre entreprise de demander la qualification RGE auprès d'un organisme compétent. En cas d'oubli de votre titre d'identité ou de refus de le présenter, vous ne pourrez pas passer les évaluations pratiques, ni les QCM. L'inscription à une autre session engendre des frais supplémentaires à votre charge.

Limitations de responsabilités du CETIAT

La responsabilité du CETIAT est plafonnée au prix payé par le client.

Le CETIAT ne peut être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure ou à l'absence d'un formateur (maladie par exemple) ou en cas de défaillance du matériel.

La responsabilité du CETIAT ne peut être engagée au titre de dommages tels que par exemple le manque à gagner ou la perte d'exploitation. SIRET 77568696700024

N° d'agrément formation

Le CETIAT, organisme de formation, est enregistré sous le n° 82.91.00165.69, par la Préfecture du Rhône. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente complètent ces CPV et sont disponibles sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Elles vous seront adressées sur simple demande.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, en adressant un courrier au CETIAT (coordonnées ci-dessous).

Bulletin d'inscription

STAGE

Intitulé du stage
Réf. du stage Dates du stage
Lieu : CETIAT (69 Villeurbanne) Autre (préciser)

ENTREPRISE

Raison sociale		Adresse (utilisée pour la convention)	
SIRET		Code APE	
Bulletin complété par (Nom, Prénom)		Fonction / Service	
Tél.		Email	
Resp. formations et/ou signataire de la convention			

PARTICIPANT

M. Mme Nom Prénom
▼ (si différente de ci-dessus) Fonction Service

Adresse professionnelle.....

Tél. Email (obligatoire).....

Stagiaire en situation de handicap OUI NON • Si oui, merci de préciser.....

STATUT DU STAGIAIRE

Salarié en plan de formation CPF Salarié en professionnalisation Demandeur d'emploi Agent de l'état
 Non salarié (ex. artisan) Particulier Autre (préciser).....

NATURE DE LA FORMATION

Actions d'adaptation au poste de travail Actions de promotion (visant l'acquisition d'une qualification reconnue)
 Actions de prévention (visant à préparer le salarié à une mutation économique) Actions de conversion
 Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

FACTURATION

Prise en charge par un organisme (OPCO) OUI NON • Si oui :

Nom de l'organisme			
Adresse postale			
Nom de la personne à contacter			
Tél.		Email	

La demande de financement doit être effectuée par vos soins. Si la prise en charge ne parvient pas au CETIAT avant le début du stage, vous serez facturé de la totalité de la formation.

Si non :

Adresse de facturation (si différente de celle utilisée pour la convention)	Montant HT	
	TVA au taux en vigueur	
	Montant TTC	

Le CETIAT est certifié QUALIOPI

J'accepte de recevoir des informations de la part du CETIAT OUI NON

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, en adressant un courrier au CETIAT (coordonnées ci-dessous).

À retourner à : CETIAT Formations INTER BP 52042 69603 Villeurbanne Cedex	Contact : Formations INTER Tél. 04.72.44.49.09 Fax 04.72.44.49.49 formation@cetiat.fr	Date cachet & signature	Bon pour accord impliquant l'adhésion entière et sans réserve à nos conditions particulières de vente et aux modalités de cette formation.
---	---	----------------------------	--

CETIAT, organisme de formation enregistré sous le n° 82.91.00165.69 par la Préfecture du Rhône

REGLEMENT INTERIEUR

applicable aux stagiaires en formation

(règles de sécurité et confidentialité)



PREAMBULE

Article 1: Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par le CETIAT, ci-après dénommé organisme de formation, en présentiel ou en distanciel (classe virtuelle). Si la formation se déroule dans des locaux autres que ceux du CETIAT, les règles applicables dans ces locaux s'ajoutent aux articles ci-après. Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque stagiaire. Il est disponible sur le site internet du CETIAT.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. La confirmation de l'inscription à la formation valide l'acceptation de la totalité du règlement intérieur.

Article 2: Informations demandées au stagiaire

Les informations demandées au stagiaire, sous quelque forme que ce soit, ont comme finalité de permettre au stagiaire de suivre la formation ou d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Il doit y être répondu de bonne foi.

SECTION 1 – REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 3: Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation,
- de toute consigne imposée, soit par la Direction de l'organisme de formation, soit par le constructeur ou le formateur, s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4: Situation sanitaire

Les protocoles sanitaires nationaux en vigueur sont respectés par le CETIAT, quand ils s'appliquent, et les stagiaires doivent s'y conformer pendant la formation.

Article 5: Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation à Villeurbanne. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. La salle de formation doit être quittée pour se rendre au point de rassemblement avec le formateur. Si les sirènes s'arrêtent, il faut attendre l'autorisation des services autorisés du CETIAT avant de retourner dans les locaux.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 6: Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation ou la classe virtuelle.

Les stagiaires en présentiel auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées chaudes et d'une fontaine à eau froide et tempérée.

Article 7: Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 8: Accident

Le stagiaire victime d'un accident, survenu pendant la formation, ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Article 9: Repas

Il est interdit de prendre ses repas dans les espaces communs (hall d'accueil, couloirs, paliers...) ou les réfectoires réservés aux salariés. L'accord préalable du formateur est nécessaire pour déjeuner dans la salle de formation.

SECTION 2 – DISCIPLINE GENERALE

Article 10: Assiduité du stagiaire en formation

Article 10.1 - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. En cas de départ anticipé, les stagiaires doivent signer une décharge avant de quitter les locaux du CETIAT ou la session en distanciel.

Article 10.2 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, association...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute possible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire, dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics, s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 10.3 - Identification des stagiaires en formation à distance (classe virtuelle)

Le stagiaire appose son Nom et Prénom dans le logiciel de visio formation lors de l'ouverture de la session. Le stagiaire reste connecté en visio (avec sa caméra allumée) durant la totalité de la session virtuelle de formation.

Article 10.4 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre un certificat de réalisation et une attestation de présence au stage à transmettre à son employeur et/ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation, attestations d'inscription ...).

Article 11: Accès aux locaux de formation ou classe virtuelle

Sauf autorisation écrite de la Direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :
– entrer ou demeurer dans les locaux ou classe virtuelle de formation à d'autres fins que la formation,

– y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme,

– procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Le port du badge, remis à l'arrivée le premier jour de la formation, est obligatoire.

Le stagiaire ne peut circuler seul dans les bâtiments du CETIAT, ni pénétrer dans une zone à accès réservé, un bureau ou tout autre local, sans être accompagné par un formateur.

Article 12: Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés. Certains stages de formations nécessitent le port d'équipements individuels de protection (EPI).

Les stagiaires doivent se conformer aux instructions du formateur.

Article 13: Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles de sécurité relatives aux autres et à soi, des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

La propagande politique, syndicale ou religieuse est interdite.

Article 14: Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation.

Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Le matériel du CETIAT ne peut pas être manipulé sans l'autorisation du formateur.

Article 15: Confidentialité

Il est interdit de prendre des photographies ou de réaliser des vidéos dans l'ensemble du CETIAT, d'enregistrer ou de filmer les sessions de classe virtuelle, sauf autorisation écrite.

Le CETIAT conserve l'intégralité des droits sur le contenu des stages et la documentation remise aux stagiaires. Toute reproduction, modification ou diffusion de tout ou partie est interdite, sauf accord préalable écrit du CETIAT.

Article 16: Vol

Le CETIAT décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des objets personnels des stagiaires.

SECTION 3 - MESURES DISCIPLINAIRES

Article 17: Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant,
- blâme,
- non-délivrance de la qualification ou de l'attestation de stage,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise l'employeur du salarié stagiaire, si la formation se réalise sur commande de l'employeur, et/ou le financeur du stage.

Article 18: Garanties disciplinaires

Article 18.1 – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsque un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 18.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation,
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par la personne de son choix.

Article 18.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 18.4 – Sanction

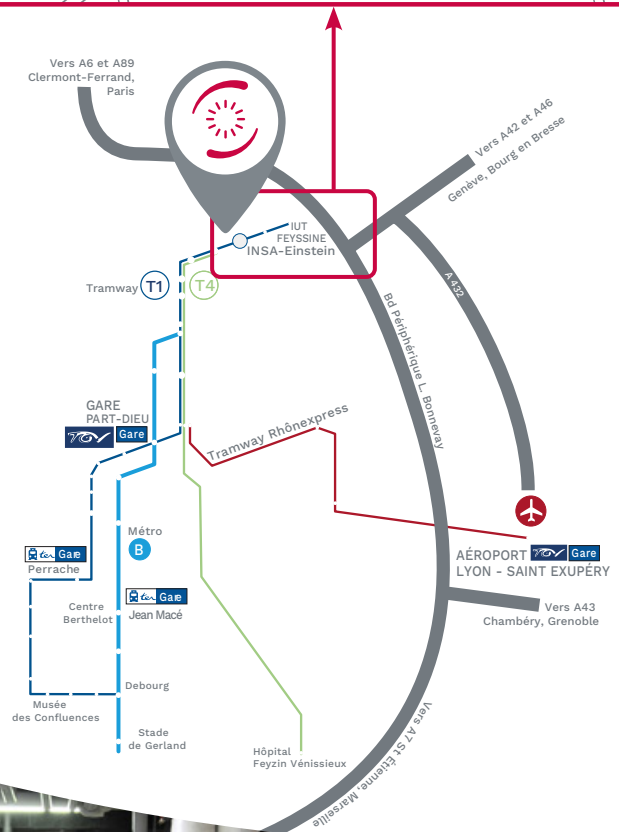
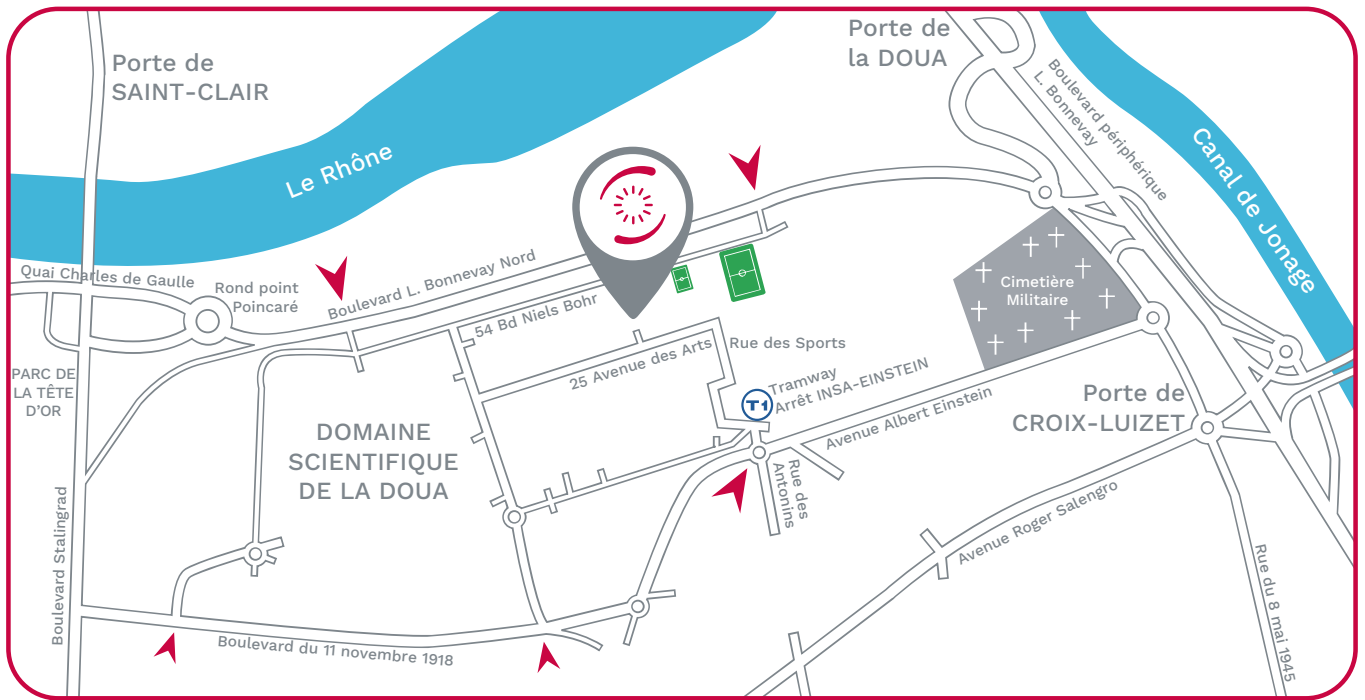
La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire, sous forme d'une lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Le présent règlement intérieur entre en application à compter de la date de sa signature.

Fait à Villeurbanne,
Pierre CLAUDEL, directeur général du CETIAT.

Pierre CLAUDEL
Directeur Général

2023.08.07 17:32:25 +02:00



**Centre Technique des Industries
Aérouliques et Thermiques**
 Domaine scientifique de la Doua
 25 avenue des Arts
 69100 Villeurbanne - France
 Tél. : +33 (0)4 72 44 49 09

formation@cetiat.fr
www.formation.cetiat.fr

Siret 775 686 967 00024 - APE / NAF 7219 Z
 Organisme de Formation n° 82.91.00165.69

